

10<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

10<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

**Abonnements**

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
TÉLÉPHONE 31

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La réponse des gouvernements alliés à la C. D. R. — Une visite à Paris de ministres belges. — La Grande-Bretagne et la question des sanctions: une démarche du Foreign Office. — L'adhésion des Allemands au plan des experts. — L'issue probable de la Conférence anglo-russe.**

La Commission des Réparations est désormais en possession de la réponse officielle des gouvernements britanniques, français, belge et italien, à sa dernière note. La Commission, on ne l'a pas oublié, avait posé aux cabinets alliés deux questions. Elle leur avait demandé, d'abord, s'ils étaient d'avis qu'il y avait lieu de « donner effet » aux recommandations des experts. En d'autres termes, elle leur avait demandé s'ils étaient disposés à contribuer pour leur part à l'exécution du plan proposé.

En second lieu, la Commission avait prié chaque Gouvernement de « faire connaître quelles mesures il se propose de prendre », en vue de la réalisation du projet des experts. A la première question, les quatre gouvernements ont répondu affirmativement et leurs réponses témoignent d'une égale bonne volonté, ainsi que de leur détermination d'arriver à un arrangement.

En ce qui concerne la seconde question, les Alliés manifestent tous d'excellentes dispositions, encore que les directives exposées ne soient pas absolument identiques.

Néanmoins, et ceci est l'essentiel, le contenu des réponses est tel que la Commission peut, sans plus attendre, commencer l'examen de l'application pratique du plan.

Quant aux divergences de directives, il s'agit de celles qui se sont exprimées en toute indépendance. Mais il convient que les gouvernements alliés, en examinant de près afin de les réduire autant que possible.

C'est d'ailleurs ce qu'on a parfaitement compris à Londres, Paris et Bruxelles.

Invités à se rendre en Angleterre à la fin de la semaine, les ministres belges ont estimé indispensable de se concerter au préalable avec les ministres français.

De là leur visite à Paris lundi. Le résultat de cet entretien ? Nous l'ignorons encore au moment où nous rédigeons ces notes.

On peut être assuré qu'à Paris comme à Bruxelles on se rend pleinement compte de la nécessité de poursuivre une politique commune.

C'est la cohésion des vues franco-belges qui a permis la belle réussite de l'occupation de la Ruhr.

Si cette cohésion venait à disparaître et cédait la place à quelques dissentiments, même légers, un tel état de choses serait immédiatement exploité contre nous tant à Berlin qu'à Londres.

Voilà précisément l'éventualité qu'il importe d'empêcher.

Un accord total doit s'établir avant tout entre Paris et Bruxelles.

La reconstitution du front unique des Alliés suivra après.

Faut-il ajouter qu'en Grande-Bretagne on se rend parfaitement compte de la nécessité d'aboutir à un accord général ?

Nous avons rapporté, l'autre jour les paroles de M. Mac Donald : « elles n'ont pas manqué de causer quelque surprise ».

Parce que chef du Labour Party, M. Mac Donald s'est cru obligé de recommander la manière douce à l'égard de l'Allemagne et d'agir par la persuasion. Il faut, disait-il, faire confiance au Reich.

Les propos ont ému. C'est pourquoi, le Premier Anglais a pris l'initiative d'une démarche au Quai d'Orsay, afin qu'on y connût exactement sa pensée.

La note remise au Gouvernement français déclare textuellement : « Le gouvernement de Sa Majesté déclare qu'il est prêt à faire confiance à l'Allemagne, mais que, si celle-ci ne tient pas sa parole, il est également

prêt à exercer toute action énergique quelconque, d'accord avec ses alliés. » En d'autres termes, le cabinet de Londres n'est pas d'avis de proclamer d'avance des sanctions éventuelles.

Mais l'idée de sanction possible n'est plus écartée totalement par les Anglais, comme elle l'était jusqu'ici ; il y a donc là un progrès sensible, qui permet malgré tout de ne pas désespérer de voir s'établir un accord.

Si l'opinion alliée accueille favorablement les conclusions des experts, l'opinion allemande manifeste également une adhésion croissante.

C'est ainsi que le Congrès de l'industrie et du commerce allemands vient d'apporter la sienne en adoptant la résolution suivante :

« Bien que les experts aient estimé beaucoup trop haut la capacité de prestations de l'Allemagne, le Congrès partage l'opinion du gouvernement d'Empire, que l'Allemagne doit en principe collaborer à l'exécution du plan des experts. »

Suivent naturellement un certain nombre de réserves et de conditions. Mais faut-il s'en étonner ?

Voici d'ailleurs un fait plus significatif : il est rapporté par la Gazette de Voss qui déclare : « Tous ceux des membres de la Fédération allemande de l'industrie qui appartiennent au parti nationaliste ont également voté pour la résolution. »

Ce fait démontre à nouveau l'espèce de désarroi qui s'est emparé de l'Allemagne ; on commence à se rendre compte d'échapper aux réparations et que l'exécution du traité est le seul moyen de salut.

L'occupation de la Ruhr a convaincu les Allemands que les Franco-Belges étaient fermement décidés à passer aux actes.

L'enquête des experts a démontré la mauvaise foi, le mauvais vouloir du Reich.

Dès lors, et sous peine de s'aliéner l'opinion universelle, il convient de se résigner à l'inévitable.

Evidemment, cette résignation s'accompagne de doléances, de récriminations, de rodromontades.

Mais, il n'y a qu'à laisser dire : les actes ont plus de prix que les propos !

Quelle allure revêtent les conversations anglo-russes qui se poursuivent à Londres ?

Il devient de moins en moins probable qu'elles donnent un résultat.

Entre les préoccupations du Gouvernement anglais et celles des représentants des Soviets règnent de telles divergences qu'on ne voit pas comment elles finiraient par se concilier.

La politique soviétique semble dominée par un double trait : l'orgueil de la victoire et le besoin d'argent.

Le Gouvernement de Moscou se considère comme un vainqueur ; il règne malgré les dissidences intérieures et malgré l'étranger. Dès lors, il pose ses conditions.

Et il les pose avec d'autant plus d'assurance qu'il croit que les nations de l'Europe ont un pressant besoin de la Russie.

Mais, comme il est dans une situation financière on ne peut plus difficile, ses conditions visent l'octroi de crédits.

Tel est l'objet de la conférence de Londres.

Mais, comme naguère à Gènes, les Soviets entendent obtenir ce secours sans rien abandonner de leurs principes, de leurs prétentions et de leur propagande.

Dans ces conditions, comment aboutiraient-ils ?

On se rend compte aisément et de cette prétention et de cette arrière-pensée des Soviets, à travers les récentes déclarations faites à l'agence Reuter par M. Rakowsky, chef de la délégation russe.

« Il est absolument faux, dit-il, que le gouvernement des Soviets ne soit pas disposé à attirer les capitaux étrangers ; au contraire, il étudiera avec la plus grande bienveillance toute offre sérieuse de capitaux. »

Mais, après cela, M. Rakowsky ajoute : « je dois déclarer fermement que nous ne rendrons pas à leurs anciens propriétaires les biens que nous leur avons confisqué ». Voilà qui est net. M. D.

## INFORMATIONS

### La situation financière de l'Allemagne

Parlant de la situation financière, M. Luther, ministre des finances du Reich, a déclaré que cette situation est loin d'être brillante. Les crédits en marks-rente sont épuisés. La Banque d'Empire n'émet plus de nouvelles obligations. Il n'existe pas non plus pour l'Empire de crédits d'ordre privé : l'Empire est donc obligé de couvrir toutes ses dépenses par des recettes. Ainsi les dépenses ont-elles été réduites dans une proportion qui ne peut plus être dépassée.

### Le coup d'Etat bavarois

Les partisans de Hitler, inculpés de complicité dans le coup d'Etat bavarois du 8 novembre, ont été jugés à Munich. Ils ont été condamnés à des peines variant entre trois mois et dix-huit mois de forteresse.

### Hindenburg serait très malade

Le maréchal Hindenburg est alité. Son état est considéré comme assez grave étant donné son grand âge.

### L'Angleterre obligerait l'Allemagne à s'exécuter

Au cours de l'entretien que l'ambassadeur d'Angleterre a eu, vendredi, avec M. Raymond Poincaré, lord Greve a notamment tenu à rattacher phrases prononcées par M. Ramsay Mac Donald dans son discours d'York et à en donner une interprétation authentique.

Il s'agit du passage qui a été publié samedi après-midi et du commentaire qui en a été fait.

Dans les milieux officiels français, on attache une grande importance aux explications fournies à cette occasion par l'ambassadeur britannique et on se félicite que ses éclaircissements aient mis en évidence qu'au cas où le gouvernement du Reich viendrait à trahir, une fois de plus, la confiance des alliés, l'Angleterre, d'accord avec ceux-ci, serait prête à exercer toute action.

### La spéculation sur le franc

Des efforts insensés sont faits dans le monde entier par les spéculateurs allemands pour couvrir leurs obligations de francs français avant le 1<sup>er</sup> mai. Comme on le sait, de nombreuses petites banques sont déjà en faillite à la suite de cette spéculation. Plus d'un milliard de francs doit être payé par les banquiers dans les divers pays européens.

A Berlin, seulement, des spéculateurs allemands ont fait la plupart de leurs transactions à l'étranger, se concentrant sur Amsterdam, Copenhague et Zurich. Divers commerçants de la Bourse du métal de Berlin ont fait des contrats de 60.000 tonnes de plomb, qui doivent être payées en espèces le 1<sup>er</sup> mai.

Les pertes totales des Allemands se chiffrent à environ 400 millions de francs, c'est-à-dire un peu plus du tiers des pertes totales mondiales.

### L'invasion de l'Italie par les Allemands et « rentens »

On évalue à cinquante mille la moyenne des touristes allemands descendus dans la péninsule et à cent millions par mois leurs frais de séjour.

On fait remarquer à ce sujet que les Allemands changent ainsi chaque année un milliard de rentenmarks en Italie, ce qui est loin de représenter une recette effective, car cette somme pourrait se traduire par une perte pour les instituteurs de crédit qui encaissent une devise encore douteuse.

### Ajournement de la Conférence anglo-russe

La conférence anglo-russe est ajournée pour quelque temps. Elle attend, en effet, le rapport de la commission sur les traités pour se réunir de nouveau en séance plénière.

Les délibérations de cette commission paraissent devoir être assez

longues. Il est même probable qu'elles se prolongeront pendant plusieurs mois.

### M. J.-P. Morgan à l'hôtel Astoria

M. J.-P. Morgan, le célèbre banquier américain, s'est rendu à la commission des réparations. Il a longuement conféré avec M. Barthou et les différents délégués de la C. D. R. On sait qu'il entre dans les intentions de la commission des réparations de poursuivre ces conversations avec de nombreux banquiers de nations étrangères. Rien ne sera plus profitable que ces échanges de vues pour mener à bien la réalisation du plan des experts.

### L'Autriche participera à l'Exposition des arts décoratifs de Paris

Le conseil municipal de Vienne a voté un crédit de deux milliards de couronnes destinés à assurer la participation de l'Autriche à l'exposition internationale des arts décoratifs de Paris en 1925.

### La République hellénique

M. Poincaré a reçu M. Mélas, chargé d'affaires de Grèce à Paris qui, au nom de son gouvernement, est venu remercier la France d'avoir reconnu le nouveau régime politique de la Grèce. M. Mélas a ajouté que la jeune République serait heureuse et fière d'entretenir avec « la grande République française les relations les plus cordiales ». M. Poincaré a prié le chargé d'affaires d'adresser à l'amiral Cououdouriotis, président provisoire, et à M. Papanastasiou, chef du gouvernement, tous ses remerciements pour leur démarche si courtoise et a fait des vœux pour le succès de la nouvelle République.

### On découvre les bijoux de la famille monténégrine

Suivant une dépêche de Vienne au « Daily Chronicle », un fonctionnaire du gouvernement yougoslave aurait découvert à Agram, dans une salle de débarras, plusieurs malles contenant les bijoux de la famille royale de Monténégro, qui avaient disparu depuis la retraite de l'armée austro-hongroise, la dernière année de la guerre et que l'on croyait avoir été confisqués par le gouvernement autrichien, ou pillés par les troupes.

On estime la valeur de la trouvaille à 10 millions de dinars ou environ 400.000 livres sterling, soit plus de 25 millions de francs.

### Les « bourgeois » exclus de l'armée rouge

Les Izvestia annoncent qu'à l'avenir les citoyens « bourgeois » sans franchise politique ne seront plus admis dans l'armée rouge, qui doit être protégée contre toute propagande anticommuniste.

### En Espagne

Le correspondant de la Morning Post à Madrid, annonçant que le directeur a refusé l'autorisation de tenir les démonstrations habituelles du 1<sup>er</sup> mai, ajoute qu'il allègue pour justifier sa décision que celles-ci pourraient donner lieu à des incidents, lesquels, vu les circonstances actuelles, seraient réprimés avec vigueur.

### L'Angleterre met en chantier cinq nouveaux croiseurs

L'amirauté britannique annonce que les soumissions suivantes ont été acceptées à Barrow-in-Furness : Un croiseur à Glasgow, un croiseur aux chantiers de Wallsend-on-Tyne ; Newcastle-on-Tyne, Dalmuir, chacun la machinerie pour un navire. Ces machines sont destinées aux trois croiseurs qui seront construits dans les chantiers nationaux de Portsmouth, Devonport et Chatam.

### Américains et Japonais

Dans les milieux officiels, on croit savoir que le Président Coolidge cherche un compromis à la clause de la loi sur l'immigration japonaise, qui exclurait les Japonais des Etats-Unis. Au cas où la conférence devan-

laquelle la loi se trouve en ce moment le juge utile, il serait encore temps d'amener des modifications à une des clauses.

L'explication de l'ambassadeur japonais Hanihara, disant qu'il n'avait aucune intention de menacer les Etats-Unis de sa note de protestation contre la loi pourrait produire ses effets en amenant cette modification.

### Le Shah retournerait en Perse

Le mouvement républicain est maintenant complètement éteint en Perse.

A Téhéran, on attend la réponse du shah qui se trouve actuellement à Paris et qui doit prochainement retourner en Perse.

## CHRONIQUE LOCALE

### LES SOCIALISTES contre les Agriculteurs

Les socialistes veulent la suppression de toute propriété individuelle. La petite propriété rurale elle-même doit disparaître.

En attendant que se réalise cette belle réforme qui plongerait le pays dans une misère analogue à celle de la Russie des Soviets, les socialistes tentent de faire passer par la force.

Ne sont-ils pas les auteurs de l'inquisition fiscale ?

Mais ce que les agriculteurs doivent savoir, c'est que les socialistes aspirent à multiplier contre eux les vexations fiscales.

Le 12 mars 1920, M. Vincent Auriol, au nom du parti socialiste a déposé une proposition de loi, tout à fait significative.

L'article 26 dudit projet prévoit, en effet, que les propriétaires-agriculteurs exploitant eux-mêmes les terres par des ouvriers, journaliers, métayers, ouvriers, etc., « sont tenus d'inscrire régulièrement sur un carnet spécial les achats et les ventes d'animaux, de denrées de toute sorte pour le compte de la propriété, lorsque ces achats ou ces ventes dépassent la somme de cinquante francs. Ce carnet devra être communiqué, sur leur demande, aux agents des contributions directes et de l'enregistrement. »

Commentent ce projet devant la Chambre, le Ministre des Finances a pu dire :

« Eh bien, monsieur Auriol, je vous le dis très nettement : Il est heureux que nous ne vous ayons pas suivi, car si nous avions voulu demander à tous nos agriculteurs cette comptabilité, si nous avions voulu les obliger, pour chaque vente ou chaque achat d'animaux à tenir ce carnet sur lequel ils auraient dû indiquer le détail de leurs opérations, c'eût été la révolution dans nos campagnes. » (Journal officiel, séance du 30 novembre 1923).

Ainsi, si les propositions socialistes étaient admises, nul de vous, villageois ou citadin, ne pourrait plus faire un pas ni esquiver un geste sans avoir à ses trousses un contrôleur.

Pour aller au marché, le cultivateur devrait être accompagné d'un comptable et de ses livres, afin « d'inscrire régulièrement sur un carnet spécial les achats et ventes d'animaux, de denrées de toutes sortes pour le compte de la propriété, lorsque ces achats ou ces ventes dépassent la somme de 50 fr. »

Nous doutons que de telles perspectives de contrôle fiscal puissent séduire nos agriculteurs.

Nous doutons également qu'ils acceptent de consacrer plusieurs heures par jour à tenir la volumineuse comptabilité que les dispositions socialistes leur imposeraient.

Les agriculteurs, les propriétaires ruraux de nos campagnes voteront demain contre les partisans de l'inquisition fiscale, tracassière, c'est-à-dire contre les socialistes et leurs alliés radicaux qui « ne connaissent pas d'ennemis à gauche ».

M. DAROLLE.

### Les républicains-socialistes contre l'internationalisme contre la lutte de classes

M. Augagneur, ancien gouverneur des Colonies, ancien député du Rhône, se présente le 11 mai prochain, dans le Var, sur la même liste que MM. Gavoty, Aiguier et Denise, trois députés qui votèrent sans défaillance pour la politique de M. Poincaré.

Le cas de M. Augagneur mérite d'être signalé.

Il fut successivement ministre des travaux publics (ministère Caillaux), de l'Instruction Publique (ministère Viviani) et de la Marine (2<sup>e</sup> ministère Viviani).

Il appartient au parti « Républicain Socialiste ».

Bref, on ne saurait contester que M. Augagneur soit un « républicain de gauche », un vrai démocrate.

Vous le voyez maintenant connaître quelles sont ses directives politiques ?

Il les a exposées longuement dans une conférence donnée à Toulon, conférence que notre confrère la Dépêche de Toulon — qui ne saurait être suspectée — résume en ces termes :

« N'ayant pas fait partie de la Chambre actuelle, il n'avait pas à défendre l'attitude des députés sortants, mais il s'est déclaré solidaire de leurs actes, en tant que ces actes contribuent à la défense nationale et au maintien au pouvoir du président Poincaré. »

« Puis, il a abordé la question des alliances et des cartels électoraux. Il dans laquelle, en 1905, il y a dix-neuf ans, il a refusé d'entrer. Depuis ce temps, il a été, a-t-il dit, ce qu'il fut toujours, un républicain-socialiste ayant pour idéal la justice sociale et pour moyen l'action quotidienne et constante. »

« Ennemi de la lutte de classes, partisan du nivellement des classes par l'égalisation des points de départ, l'accès de l'instruction pour tous à tous les degrés, il ne veut pas de l'internationalisme humiliant pour la France, de la révolution qui doit rester maîtresse de sa tactique politique et sociale, il veut le maintien de la propriété individuelle, source d'émulation et de progrès social. »

Ne trouvez-vous pas que cette profession de foi est instructive ?

Ne montre-t-elle pas qu'on peut être à la fois un excellent républicain de gauche et ne pas sacrifier aux chimères de l'internationalisme, du collectivisme et de la révolution ?

Et quelle leçon pour ces radicaux-socialistes qui, par simple préoccupation électorale, foulent aux pieds leur propre doctrine de défense nationale et sociale, pour marcher à la remorque des révolutionnaires et obéir à leur mot d'ordre !

M. D.

### Quatre ans après !

M. Herriot et ses co-listiers se sont présentés, en 1919, avec une profession de foi dont voici le début :

« Au jour inoubliable du retour des troupes, la République a passé sous l'Arc de Triomphe en même temps que nos armées. C'est ce régime que nous venons aujourd'hui défendre devant vous contre le parti conservateur et « contre le parti révolutionnaire ». Ce qui signifiait, en propres termes : « Ni réaction, ni révolution. »

M. Herriot complétait, d'ailleurs, quelques lignes plus loin, sa pensée en se déclarant « hostile à toute violence, à toute révolution », en se disant « résolu à opposer à la théorie de la lutte des classes », inadmissible dans une démocratie, et bien décidé à lutter « contre la démagogie ».

Aujourd'hui, M. Herriot s'allie avec ces mêmes démagogues et ces mêmes révolutionnaires, qu'il combattait — et de quelle façon — quatre ans plus tôt.

Que devons nous penser de cette « évolution » invraisemblable ?

Comment les électeurs tiendront-ils pour « supérieure », la combinaison qu'en 1919 on condamnait sans remission ?

Quelle confiance les électeurs peuvent-ils accorder à des hommes comme Herriot et ses amis du bloc des gauches qui changent si facilement et si complètement de doctrine ?

# UN TRAFIC !

Le commerce a du bon, quoi que l'on dise. Il suffit d'ouvrir une boutique, d'y coller une enseigne pour que peu ou prou les clients arrivent.

Tout se vend. Il y a des amateurs pour toutes sortes de denrées, de marchandises. Objets de luxe, pacotille, de bonne et de mauvaise qualité trouvent preneurs, quand le vendeur est malin et sait faire la réclame.

C'est ainsi qu'on voit des individus vendre des cailloux, souvenirs d'excursions dans la montagne, et réaliser de beaux bénéfices.

Mais on n'avait pas vu encore des camelots, pardon ! des commerçants trafiquants d'ossements ramassés sur les champs de bataille.

Eh bien ! ce commerce existe en Meurthe-et-Moselle. Des malins font profession de rechercher et de ramasser des ossements d'animaux tués pendant la guerre, et de les vendre à des amateurs.

Mais, ces commerçants d'un genre spécial ne se contentent pas, paraît-il, de ramasser seulement les ossements d'animaux. Ils ramassent aussi les ossements des soldats morts, enterrés dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que ce commerce était florissant, que ceux qui s'y livraient, gagnaient beaucoup d'argent.

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle, informé de ce fait, a pris un arrêté pour mettre fin à ce trafic. Il a décidé qu'une recherche d'ossements de quelque nature qu'elle soit ne pourra être effectuée en dehors des opérations dirigées et contrôlées par le service régional de l'état-civil et des sépultures militaires.

En vérité, on n'aurait jamais dû permettre un pareil trafic, car dans ce département, il est certain que les ramasseurs d'ossements ne distinguaient pas entre ceux des animaux et des humains.

Le trafic était odieux : il est même regrettable qu'il ait eu lieu. Mais que penser des gens qui s'y livrent ?

LOUIS BONNET.

# PAS DE PRISON !

Un excellent citoyen nous demandait tout récemment : « Au cours de cette campagne électorale, faut-il s'en faire ou ne pas s'en faire ? » Nous répondîmes : « Il ne faut pas s'en faire. » Avons-nous eu tort ou raison ? Nous laissons ça à l'appréciation de chacun.

Mais nous savons que notre avis ne sera pas approuvé par tout le monde. Il y a de braves gens qui « s'en font » et qui manifestent une certaine haine, à l'égard de la Bête des

C'est ce que nous avons constaté en lisant l'article de M. Louis Servan dans la « République Sociale » de samedi. Nous apprécions depuis longtemps la courtoisie, le tact parfaits de notre confrère (!) dont le dévouement à la cause publique est bien connu.

Mais, en lisant son article, il nous a presque donné le... frisson.

« L'ère des temps nouveaux s'ouvre devant vous, dit M. Servan, ou bien celle des temps maudits. Pas de milieu : la liberté ou la prison ; la paix ou la guerre ; la richesse ou la misère ; la joie de vivre ou la peur des lendemains néfastes. Vous déciderez en ces alternatives le 11 mai prochain, suivant que vous voterez pour la liste du bloc des gauches ou pour celle, à jamais maudite, du Bloc National. »

Admettons que le Bloc National n'ait pas donné complète satisfaction au parti républicain : mais, il nous est dur de croire que si le bloc de gauche est battu le 11 mai, ses partisans soient jetés en prison, réduits à la misère.

Jeter en prison les électeurs qui se déclareront du Bloc des gauches ? Quelle rude besogne pour les gendarmes ; et où logera-t-on ces innombrables prisonniers, puisqu'on prétend que des prisons vont être supprimées !

Nous savons bien qu'en période électorale on exagère les défauts des candidats que l'on combat, et on tresse des couronnes de civisme aux candidats amis.

Mais quels que soient les élus, les adversaires n'ont pas à craindre, en notre période, d'aller mourir en prison, et d'être réduits à la misère.

Eh dam ! En Russie, on a bien vu des milliers de citoyens emprisonnés, martyrisés, fusillés. Mais ce n'est pas, précisément un Gouvernement de bourgeois, de Blocards nationaux, qui commande dans ce pays !

Là, le cri à la mode, c'est celui qu'on entend les jours de foire, devant la porte des baraques où ont lieu les jeux de massacre : « On va z'y couper la tête ! »

Notre excellent confrère Servan aurait-il peur d'être victime de son dévouement au Bloc des gauches ?

Qu'il soit rassuré : nous serons nombreux, ce jour-là, qui serons aux côtés des victimes, pour jeter le cri de protestation, au risque qu'à notre tour, nous soyons empoignés et écroués.

Car, après tout, nous savons qu'ils sont nombreux ceux que les élections actuelles indiffèrent, mais qui ne permettraient pas que l'on touchât à la liberté et encore moins à la tête de

citoyens parce qu'ils seraient adversaires d'un Gouvernement.

Quant à la misère, hélas ! elle sévira toujours parmi les pauvres bougres ; et ces pauvres bougres sont légion : aucun Gouvernement ne donnera la richesse à personne. Mais, il est vrai que chaque Gouvernement peut faire le bonheur de ses meilleurs clients. Il a toujours en réserve quelque sinécure à offrir.

Non, au scrutin du 11 mai ne craignons pas que la fortune nous tombe aux pieds, ni que nos pieds pénètrent dans une prison.

Et puis, après tout, il faut être philosophe, et nous pensions que notre excellent confrère Louis Servan l'était un peu, et qu'il pouvait dire avec Jehan Riotus :

« Qu'on me tue ou qu'on me jette en prison, « Je m'en fous, je ne connais aucune contrainte, « de suite l'homme moderne qui pousse sa plainte, « Et vous savez bien que j'ai raison ! »

Et comme tout le monde a raison, on ne mettra, après le 11 mai que les malfaiteurs en prison. On laissera les braves gens chez eux.

LOUIS BONNET.

P. S. — Par les violences de Souillac, les amis de M. Servan nous donnent un avant-goût de ce que serait la situation en France, si le parti extrémiste avait le pouvoir !..

## A SOUILLAC

### Violente réunion publique

Lundi soir, à 8 heures 1/2, MM. Murat, Delpont, Delmas, députés sortants, sont arrivés à Souillac pour donner une réunion publique.

Une foule énorme était massée sur la route, devant la mairie où devait avoir lieu la réunion.

Celle-ci, en raison de l'affluence, se fit en plein air : les candidats prirent place sur le perron de la Mairie.

M. l'intendant Gardarein, président M. Murat prit la parole le premier.

Dès qu'il parut à cette tribune improvisée, des clameurs, des coups de sifflet l'accueillirent.

Il ne put se faire entendre, et il déclara qu'il resterait, s'il le fallait, jusqu'à 3 heures du matin à la tribune.

De temps à autre, une acalmie se produisant, M. Murat prenait la parole. Les clameurs redoublaient d'intensité.

M. Roussel, de Martel, monta à la tribune et posa une question à M. Murat : aussitôt, une vive discussion eut lieu.

Tout à coup, on vit M. Murat qui se tenait sur le bord du perron, au bout des escaliers de l'Hôtel de Ville, basculer et rouler les escaliers, au bas desquels il fut saisi par un groupe de personnes, frappé à coups de pied et de poing, et traîné sur la route.

M. Murat a reçu de nombreuses contusions à la figure, sur la tête et sur le corps.

Les soins que nécessitait son état ; il a été transporté à Cahors où il est en traitement.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

### Violences stupides

Il semblait que la campagne électorale dans le Lot se poursuivait dans le calme le plus parfait. Jus-

qu'à ce jour, les candidats ont visité les électeurs et ont été reçus avec courtoisie, sinon avec enthousiasme dans toutes les communes.

Un accrocs s'est produit lundi soir à Souillac. On annonce qu'un candidat, M. Murat, a été l'objet d'une manifestation hostile à été frappé avec une violence extrême par ses adversaires.

Les arguments frappants ne servent à rien et vont à l'encontre des intérêts de ceux qui les emploient.

Les camelots du Roy, à Creysse, furent bien maladroitement : leurs adversaires qui ont imité leur geste brutal, à Souillac, lundi, le sont aussi.

Pour notre part, et tous les gens de bonne foi pensent comme nous, nous reprouvons les violences d'où qu'elles viennent ; elles sont blâmables et méritent d'être réprimées.

Par surcroît elles sont stupides parce qu'elles peuvent avoir un résultat contraire à celui attendu par les agresseurs !..

L. B.

### Avis aux propriétaires

Aux termes de l'article 46 de la loi du 22 mars 1924, les propriétaires d'immeubles bâties loués en tout ou en partie doivent produire, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1924, une déclaration écrite indiquant, au jour de sa production, le nom des locataires de chaque immeuble et le montant du loyer payé par chacun de ces locataires.

Toute infraction à ces prescriptions entraînera l'application d'une amende de cent francs, décimes compris, qui sera encourue autant de fois qu'il sera relevé d'omissions ou d'inexactitudes dans les renseignements qui ont été fournis.

Par contre, au cas où la déclaration produite ferait apparaître des infractions aux prescriptions relatives à l'enregistrement des baux et des locataires, ces dernières infractions ne comporteraient pas d'amende et ne donneraient lieu qu'au paiement d'un intérêt de retard au taux de 6 p. 0/0 en sus des droits exigibles.

Des formules spéciales pour la rédaction des déclarations seront, à partir du 15 mai prochain, mises gratuitement dans chaque mairie à la disposition des intéressés. Pour éviter toute difficulté dans l'utilisation des données fournies, les propriétaires sont d'ailleurs invités à

produire une déclaration distincte pour chacun de leurs immeubles.

Les déclarations seront remises ou adressées, sous pli affranchi, au Contrôleur des Contributions directes dans la circonscription territoriale de laquelle se trouve l'immeuble.

Toutefois, pour les bâtiments situés en dehors du département, les déclarations pourront être adressées au Directeur des Contributions directes en résidence au chef-lieu du département de la situation des biens.

### Service téléphonique

Les circuits téléphoniques : Gourdon-Gramat, St-Germain-Frayssinet-le-Gourdonnais, Frayssinet-le-Gourdonnais-St-Chamarand, La Capelle-Marival-Thémines, La Capelle-Marival-le-Bourg, Puy-l'Évêque-Floressas, seront mis en exploitation le 16 mai 1924.

### Les grilles de la Gare

L'enlèvement des grilles de la gare de Cahors a été opéré ces jours derniers. Il ne reste plus qu'à enlever les pierres qui les supportaient. A leur tour, elles seront transportées devant le Tribunal.

Par suite de la cession de ces grilles, la ville sera tenue d'assurer l'entretien et l'éclairage de la Cour de la Gare.

### Vicinalité

Lés riverains se plaignent du mauvais état du chemin des Tuileries. En effet, au lieu dit les Peupliers, au tournant de la route, un éboulement s'est produit.

De ce fait, le passage est dangereux pour une charrette chargée.

Actuellement, par temps sec, la circulation est encore possible ; mais par temps de pluie, la circulation est impraticable.

En novembre dernier, les réclamations des riverains semblaient avoir été entendues ; les lieux furent examinés avec attention par ceux qui sont chargés d'assurer les réparations des chemins communaux.

Mais on se contenta d'un simple examen des lieux.

Or, nous arrivons à l'époque où les riverains vont avec les charrettes dans les terres. Ne pourrait-on pas profiter du temps relativement beau pour améliorer le chemin des Tuileries ?

L. B.

### Exposition de poupées

Cahors, le 27 avril 1924

Monsieur le Rédacteur en Chef, M. Nouyrit, notre aimable hôte, me communique votre journal de ce jour contenant un entrefilet où je suis inexactement prise à partie.

Les Badernes où j'habite depuis plus de 60 ans, j'exerce le métier de dénoisilleuse que vous attribuez à une certaine Françolette de Gourdon au risque de me porter tort auprès de ma clientèle. Sachez aussi que je n'ai encore, malgré mon âge, jamais porté de lunettes. Vous voyez sans doute moins clair que moi car vous paraissez m'avoir confondue avec Janetoun ma voisine dont l'air fier ne me revient guère et à qui je n'ai jamais adressé la parole.

Comptant sur votre obligeance bien connue pour m'éviter de me prévaloir de mon droit de réponse, je vous prie d'insérer ma protestation dans le plus prochain numéro de votre journal et je vous adresse mes bonnes salutations.

Mémé TOUNTOUN,  
Dénoisilleuse à Cahors,  
quartier des Badernes.

### Société des Etudes du Lot

Séance du 31 Mars 1924  
Présidence de M. St-MARTY

Sont présents : MM. le docteur Bergougnoux, Combes, Lorphelin, Chaussade, Gobé, Rigaudières, de Roaldès, Bonnefous, Billières, Grudy, Grangé, Guilhamon, St-Marty, Bergon.

M. Grangé fait part à la société d'un don de 500 fr., fait par M. Lachèze-Rey, à la suite de la notice parue dans le dernier bulletin sous la signature de M. Grangé : « En souvenir de M. le Dr Roy, fondateur ».

La Compagnie adresse ses vifs remerciements au généreux donateur.

M. Grangé signale également une étude de M. Paul Matier, sur Gambetta étudiant, parue dans la Revue Bleue du 3 février 1924 ; la reproduction dans le Journal du Lot, d'un article de M. Léon Lafage, paru dans la Comédia et intitulé « La Gloire dans la Gloriette », spirituelle et vibrante apologie de Lefranc de Pompiignan, adressée par l'intermédiaire de M. de Monzie, aux membres du Conseil Municipal de Lucezac, qui refusent de connaître l'auteur de « Didou ».

Il signale une 2<sup>e</sup> édition du livre de notre dévoué correspondant, M. Richard de Boysson, sur l'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy et la parution du nouvel ouvrage de M. Boyer d'Agen, « Au pays de Jasmin : Les Papillotes ».

M. le Dr Bergougnoux a retrouvé dans les archives notariales, un acte du 22 mai 1676, qui précise la terminaison de l'écluse de Coty, à cette époque. L'acte donne à démolir les bâtardeaux ayant servi à construire l'écluse.

Il signale également le lancement du paquebot Champanion, par les Messageries Maritimes.

Il a retrouvé également, dans le Lorraine mensuel, une notice, qui lui a permis de rappeler les différentes habitations de Murat, à Paris, depuis son mariage, avec Caroline Bonaparte. Ce furent les résidences de Villiers, de Neuilly, de l'hôtel Thelusson et du Palais de l'Élysée.

D'après Tamizey de Larroque, le futur professeur de droit de Toulouse, A. Dadine d'Hauteserre, aurait en rhétorique, composé un poème latin sur la Fontaine des Chartreux.

M. le Dr Bergougnoux donne lecture d'un intéressant travail, qu'il vient d'achever et qui a paru dans le Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, sur « Les Gradués en médecine de l'Université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle. »

M. Gédé signale dans le « Bulletin de l'Université de Toulouse, un article nécrologique sur M. Cambon, père de notre confrère ; et une étude de M. Rey, professeur, dans lequel notre confrère émet l'idée que la construction des églises à couple pourrait dépendre peut-être de la nature géologique du sol, les églises à couple se trouvant particulièrement dans la région jurassique.

M. Guilhamon, rendant compte des publications recues, signale dans le Bulletin Philologique et Historique, une note sur le séjour à Pise de notre compatriote Bertrand de la Tour, envoyé par le Pape dans le but de pacifier le pays (27 janvier 1318). Il signale également :

« Une note nécrologique sur le Comte d'Arnegnac, parue dans le Journal d'Arnegnac. »

Une étude, parue dans le Bulletin de la Société archéologique du Gers, sur Pierre-Nicolas Chantreau, agent secret de la Convention, envoyé en Espagne pour se renseigner sur les prêtres et nobles émigrés.

M. St-Marty communique une lettre de M. Laurent Bruzy, signalant une nouvelle et intéressante découverte aux fouilles du Puy-d'Issou.

M. St-Marty continue la lecture de son intéressant étude sur « Un incident révolutionnaire à Galesie », épisode précurseur des graves événements qui allaient suivre lors de la grande tourmente de la Révolution en Quercy.

Au cours de la séance, le vœu suivant a été approuvé à l'unanimité :

VEU :

« La Société des Etudes du Lot estime qu'il est de son devoir d'attirer respectueusement l'attention de M. le Maire de la ville de Cahors sur l'urgence de la réouverture du Musée, en commençant par la restitution au public des collections ayant un intérêt archéologique et historique. »

Les raisons de cette requête sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Les collections, si elles restent plus longtemps enfermées dans des caisses, risquent d'être détériorées par l'humidité, les rongeurs ou les parasites ;

2<sup>o</sup> de nombreux touristes ont manifesté leur surprise et parfois leur mécontentement face aux concierges de l'Hôtel-de-Ville et de l'ancien Palais de l'Evêché peuvent en témoigner ; de nos jours, nul ne part ouvrir un musée que des Guides plus ou moins récents leur affirment visible comme par le passé ;

3<sup>o</sup> chose plus grave, des érudits se sont plaints de ne pouvoir consulter certaines pièces se rapportant notamment à la préhistoire, qu'ils ont des documents uniques ; de ce fait, le Quercy court le risque d'être passé sous silence dans les études importantes ; les découvertes de Lemozy, Niedzwiedzki ont attiré sur le Lot l'attention du monde savant, il faudrait que le fruit des travaux de Bergougnoux et des Castagné demeurât, dans le même temps, accessible aux curieux et aux chercheurs ;

4<sup>o</sup> enfin, certains membres de la Société des Etudes ont appris de personnalités autorisées que des donations importantes seraient faites au Musée de Cahors si celui-ci était réorganisé à bref délai et que, dans le cas contraire, ces libéralités iraient ailleurs, sans doute à St-Germain.

### Les droits de timbre

Les majorations de tarifs applicables aux chèques et effets de commerce établies par la loi du 22 mars 1924, sont entrées en vigueur immédiate pour les autres actes un décret fixerait la date d'application des nouveaux tarifs. Le décret du 15 avril (publié au Journal Officiel du 17 avril, page 3.566) a fixé cette date au 1<sup>er</sup> mai prochain.

A partir du 1<sup>er</sup> mai, le prix des feuilles de papier timbré sera donc majoré de deux dixièmes et sera porté, suivant la dimension des papiers, à 2 fr. 40, 3 fr. 60, 4 fr. 80, etc.

A partir de la même date, le droit de timbre des affiches sur papier sera suivant les dimensions de l'affiche, de 15 centimes, 30 centimes, 45 centimes, etc.

Les particuliers détenteurs de feuilles de papier timbré à l'ancien tarif devront pour pouvoir les utiliser, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1924, les présenter à l'un des bureaux d'enregistrement chargés de la vente des timbres. Ce bureau apposera les timbres complémentaires contre versement du supplément de droit.

Les receveurs ont reçu des instructions pour remplir, dès maintenant, ces formalités si les contribuables le leur demandent.

Les nouveaux droits sont applicables aux affiches apposées à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Les détenteurs d'affiches timbrées aux anciens tarifs pourront les utiliser en apposant sur ces affiches un ou plusieurs timbres mobiles, fiscaux de quelque nature qu'ils soient à l'exclusion des timbres-poste. Ces timbres additionnels, dont le montant devra être égal au complément d'impôt, seront collés et oblitérés par les contribuables dans les conditions habituelles.

### Un cadavre dans le Lot

On se souvient qu'un nommé Demontel, demeurant à la Barre, avait disparu, emportant des bijoux appartenant à sa femme, avec l'intention de se suicider.

Le désespéré s'était précipité dans la rivière du Lot où son cadavre avait séjourné pendant un mois et demi.

Les bijoux qu'il avait emportés ont été retrouvés dans les vêtements du noyé.

### TENNIS-CLUB CADURCIEN

Samedi dernier, le Tennis-Club-Cadurcien donnait, dans les salons de l'hôtel de l'Europe, son second bal de l'année.

Cette soirée, exclusivement réservée aux membres de la Société, réunissait une assistance nombreuse et particulièrement choisie et se déroula dans une atmosphère d'intimité et de franche gaieté.

A nouveau, cette réunion témoigne de la belle vitalité du Tennis-Club qui a su grouper, dans notre ville, une phalange renommée de raquette experts.

Les membres du Bureau et son sympathique président méritent de chaudes félicitations pour leur dévouement.

Qu'on nous permette également d'adresser des compliments à l'excellent artiste, Mme Goujon, de Cahors, qui tint samedi le piano avec une maîtrise remarquable et sut faire vivement applaudir en quelques auditions charmantes.

### La Famille française

En vue de la prochaine promotion de la Médaille de la « Famille Française » les mères de famille ayant élevé simultanément cinq enfants et plus, devront adresser leur demande au Maire de leur résidence.

Ces demandes devront parvenir avant le 20 mai prochain, à la Mairie de chaque commune.

### Syndicat de la boucherie et de la charcuterie

Tous les marchands bouchers et charcutiers du Lot, sont invités à assister à la réunion des membres du Syndicat Départemental, qui aura lieu à Cahors le 1<sup>er</sup> mai prochain, à 13 h. 1/2, salle du Café Aubran, siège du Syndicat.

Cette réunion sera présidée par M. O. Marty, Président de la Fédération des Syndicats du Midi et du Sud-Ouest.

### Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 14 au 19 avril 1924, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 3 hommes.

En extra : 4 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 8 hommes, 7 femmes.

### Chronique des Théâtres

#### MANON

Au bénéfice de l'Avion Cadurcien.

Cette belle manifestation théâtrale s'annonce comme devant obtenir un succès sans précédent. Il ne pouvait en être autrement, grâce au dévouement des organisateurs qui n'ont rien négligé pour donner à cette représentation tout l'éclat désirable.

Le Public Cadurcien, toujours empressé à répondre à l'appel de l'Association des Grands Galas Lyriques, surtout, lorsque cet appel est fait en faveur de notre vieille et vaillante Société Sportive, accourt déjà en vue de retenir ses places aux Grands Magasins de Nouveautés « Au Printemps-Cahors ».

Toutefois, pour être agréable à tous et à toutes, et pour que chacun ait si possible la place qu'il désire, les organisateurs ont décidé de nous ouvrir le numéro de notre journal aura paru ; c'est-à-dire à dater de mercredi prochain, 30 avril 1924.

Malgré les lourds sacrifices, que s'est imposée l'Association des Grands Galas pour cette représentation, le prix des places est fixé à :

Fauteuils : 8,50 ; Parquet : 7,50 ; Premières : 6,50 ; Balcons de face : 7,50 ; Balcons de côté : 6,50 ; Premières galeries (7<sup>e</sup> rang) 5,50 ; Deuxièmes galeries (autres rangs) 4,50 ; Secondes : 3,50.

Avec Mlle Izaris, MM. Rousseau, Lapeyre, Lacoume, entourés d'excellents autres artistes du Capitole, ou des Variétés de Toulouse, de choristes du Capitole, la représentation de « Manon » doit faire l'objet d'un triomphe, et il y aura foule au Palais des Fêtes le mercredi 7 mai.

### CHRONIQUE SPORTIVE

#### Foot-ball Rugby

Aviron Cadurcien (I) bat G. S. Figeacais (I) par 17 points à 9 (5 essais, un but, à 5 essais).

Aviron Cadurcien (II) et U. S. Fumel (II) font match nul.

Ces deux matches sont tout à l'honneur des deux équipes et le Comité félicite les deux quinze qui ont tenu à terminer leur saison par de tels résultats.

A FIGEAC. — L'équipe première, privée au dernier moment de deux de ses meilleurs éléments s'est présentée sur le terrain de Londeix avec treize équipiers seulement.

L'équipe Figeacoise, quoique privée de trois ou quatre joueurs premiers est par contre renforcée par la présence d'équipiers sélectionnés et d'un ou deux de première série ; elle joue à quinze.

Malgré ce lourd handicap, Cahors domina nettement pendant toute la partie dans tous les compartiments du jeu, deux ou trois incursions Figeacoises dans le camp visiteur mises à part.

Bien que jouant à six avants, l'A. C. s'assura presque constamment le contrôle du ball, ce qui permit l'utilisation de ses lignes arrières qui, jouèrent avec beaucoup de cœur, de science et d'adresse. En touches courtes ou longues nos six « forwards » dominèrent leurs adversaires directs par des combinaisons heureuses et bien exécutées.

Figeac possède d'excellents éléments, c'est incontestable et notamment un ailier et des centres, qui mieux entraînés, donneront du fil à retordre l'an prochain ; leur jeu est malheureusement trop personnel, et ils paraissent ignorer les recenrages et les contre-attaques ; les avants lourds, semblent manquer de souffle et de décision.

La partie, toute de jeu ouvert, rapidement menée par les nôtres, fut arrêtée avec conscience et l'A. C. se refuse à critiquer la décision relative à un « en avant » très net ; signalons toutefois une interception magnifique qui amena un très bel et très intéressant essai aux Cadurciens, qui ne fut pas accordé.

En terminant, nous ne saurions trop louer l'esprit très sportif des dirigeants, dont l'accueil sympathique nous console copieusement de la réception véritablement anti sportive et peu courtoise d'une partie du public Figeacois. Nous souhaitons à ces derniers une éducation meilleure et au Groupe Sportif Figeacois, qui le mérite, une saison de faucriers pour l'an prochain.

### Brevet cycliste militaire

Dimanche ont eu lieu à Cahors les épreuves du brevet cycliste militaire, 50 kilomètres.

Sont arrivés : 1<sup>er</sup> Valadié, du V. A. L. ; 2<sup>e</sup> Gambade, de St-Céré ; 3<sup>e</sup> Vieillescazes, de St-Céré ; 4<sup>e</sup> Bouyssou, du V. A. L.

Nous sommes heureux d'enregistrer une 3<sup>e</sup> victoire remportée par les coureurs du Vel-Auto lotois.

### Vel-auto-lotois

Le Comité d'organisation du Circuit Griffon le 4 mai prochain, rappelle aux coureurs nos inscriptions, que les délais d'inscription arrivent à expiration.

Le nombre des engagés nous laisse présager d'ores et déjà le plus brillant des succès.

Pour faciliter les opérations, nous recommandons aux retardataires de ne pas tarder plus longtemps pour se faire inscrire.

La liste totale des prix et primes paraîtra incessamment.

Tous les membres de la société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai à 20 h. 30, très précises, au siège social : Café du Midi

hâtes soient frappés d'un coefficient moindre, l'impôt qui résultera des premiers sera plus élevé proportionnellement que l'impôt qui résultera des seconds, mais l'inégalité sera aggravée du chef que les impôts départementaux et communaux sont répartis entre les diverses communes d'un département de la matrice cadastrale. On conçoit donc l'utilité, surtout pour les milieux ruraux, de suivre d'abord de très près le travail qui sera effectué par l'Administration des contributions directes et de veiller ensuite à ce que les administrations des départements et des communes tiennent compte de la modification des bases pour modifier les taux de perception.

### Arrondissement de Cahors

**St-Caprais** — Mme Tafus. Une mort affreuse. — Mme Tafus, de Saint-Caprais, gardait un cheval au pâturage. Elle eut l'imprudence de fixer la corde maintenant la bête à son poignet par un nœud coulant. Le cheval ayant pris peur d'une automobile, partit au galop entraînant la malheureuse, qui fut traînée sur un parcours de 400 mètres. Quand le mari de la victime arriva, il trouva celle-ci baignant dans une mare de sang. Elle était morte.

**Limogne** — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage, fixé au 4 mai, de notre ami M. André Gavon, boucher, avec Mlle Odette Querci, fille de M. Querci, marchand de chaussures. Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux futurs époux et nos félicitations aux deux familles.

**Cabrères** — Nous avons appris avec un vif regret le décès de Mme Carrière, née Conquet, survenu mardi dernier, chez sa fille, Mme Bouscary, à laquelle elle avait été rendre visite, au village des Adieux, commune de Cabrères. Le corps a été transporté à Pasturat, commune d'Arcambal, où elle était domiciliée et où a eu lieu l'inhumation.

Mme Carrière était la belle-mère de M. Germain Bouscary le sympathique conseiller municipal de Cabrères. Nos bien sincères condoléances aux familles Carrière et Bouscary.

**Albas** — Nous nous faisons volontiers l'écho de nombreuses réclamations qui nous sont adressées concernant l'infection dangereuse qui se dégage de la corruption de bêtes noyées et entraînées dans les eaux du canal, qui y séjournent depuis des mois et sont devenues un danger public. Aussi, la belle promenade du Canal, qui est un lieu des plus agréables en cette saison printanière, est évitée par suite de ce foyer d'infection.

Il y a là une mesure de salubrité publique qui s'impose dans le plus court délai.

**Puy-l'Évêque** — M. Vernet, de Conches (Eure), est nommé gendarme à Puy-l'Évêque, en remplacement de M. Rufas, nommé à Saint-Clair (Gers). Avec nos sympathiques regrets à M. Rufas, qui était depuis si longtemps parmi nous, nous adressons nos souhaits de bienvenue à M. Vernet.

**Incendie de bois** — Ces jours derniers, un incendie s'est déclaré dans les garennes de M. Pébeyer, au Lac, détruisant un hectare environ de bois de pins que des ouvriers étaient en train d'exploiter. On suppose que cet incendie est dû à quelque imprudence.

**Mauroux** — Publication de mariage entre Marès, Abel-Eloi, agriculteur, veuf de Marie-Sidonie Ladrière, domicilié à Masquères (Lot-et-Garonne) et Delpon, Laure-Marie-

Françoise, sans profession, veuve de Félix Lacour, domiciliée au bourg de Mauroux.

Le mariage sera célébré le 3 mai à la mairie de Mauroux.

**La Fête** — Les jeunes gens de Mauroux viennent de constituer un comité des fêtes à l'effet d'élaborer et d'organiser un programme d'attractions diverses pour notre fête votive du 20 mai.

**Piqure dangereuse** — M. Paul Pouzet, conseiller municipal, propriétaire à Larigaut qui s'est piqué au bras avec un aiguillon est très souffrant. Le docteur Roudié de Fumet, lui a fait une application de sérum anti-tétanique.

Nous formons des vœux pour la prompte guérison de M. Paul Pouzet qui jouit de l'estime générale.

### Arrondissement de Figeac

**Figeac** — Notre 2<sup>e</sup> foire du mois d'avril. — Notre 2<sup>e</sup> foire du dernier samedi d'avril a été favorisée par une belle journée printanière et a été assez importante avec une légère baisse sur les bestiaux sur la foire dernière.

Cours pratiqués (mercure) : œufs, 3 fr. 25 la douzaine; poules, 9 fr. le kilog.; poulets, 10 fr. le kilog.; lapins domestiques, de 4,50 à 4 fr. 80 le kilog.; chevreaux, 4 fr. 50 le kilog.; poids vif; pigeons, 7 fr. la paire; fromages du Cantal, 11 fr. le kilog.; beurre, 12, 13 et 15 fr. le kilog. selon qualité; oisons, de 12 à 14 fr. la paire; poussins, de 4 à 5 fr. et canetons, de 8 à 10 fr. le tout la paire.

À la Halle, pas de blé, maïs, de 20 à 22 fr. le 1/5; avoine, de 6,50 à 7 fr. 50 le 1/5; haricots secs, 25 fr. le 1/5; miel, le litre 7 fr.; prunes rondes, 45 fr. le quintal; pommes de terre de semence, vendues de 45 à 50 fr. les 90 litres.

Bonne foire quoique pas très éloignée de celle du 15, il y a eu beaucoup de légumes qui ont été vendus à des prix très élevés.

**Voleur incorrigible** — Le « Journal du Lot » signalait dimanche dernier le vol d'une bicyclette dont fut victime M. Lacombrade fils, de Viazac. Notre brigade de gendarmerie s'est aussitôt livrée à une enquête rapide d'où il résulte que le dimanche 20 avril, Marcel Lafabrique, originaire de Sabadel, canton de Latronquière, sortait de la prison de Rodez, venant de purger une peine correctionnelle.

Son emprisonnement ne l'avait guère assagi car à peine qu'il a eu franchi les portes il dérobait chez un particulier une montre, 50 francs en numéraire et de la saucisse. Nanti de cet argent, Lafabrique vint à Figeac le 21 avril et voyant la bicyclette dans la remise de l'hôtel Lacroix il l'enfourcha et pédalait à toute allure vers son pays natal.

Entre temps le parquet de Rodez télégraphia à la brigade de gendarmerie de Latronquière et demandait l'arrestation de Lafabrique pour de nouveaux vols commis à sa sortie de prison. Lafabrique venait de partir de Sabadel lorsque la gendarmerie arriva. Notre brigade aussitôt prévenue battait la région et son enquête à Bagnac lui apprit que Lafabrique s'était rendu mercredi 23 avril chez M. Mouline, marchand de cycles dans cette localité et y avait déposé la bicyclette répondant au signalement de celle volée à M. Lacombrade que, du reste, ce dernier a reconnue depuis.

Lors du dépôt de la bicyclette chez M. Mouline, Lafabrique n'hésita pas à se donner un faux nom et dit s'appeler Bouquier. Malgré d'actives recherches Lafabrique n'a pu être encore arrêté; mais son arrestation est imminente étant demandée à toutes les brigades de gendarmerie des départements limitrophes.

**Cyclistes, soyez prudents** — Vendredi soir, vers 6 heures, au moment où l'animation est la plus grande dans la ville, un imprudent cycliste entra à bonne allure dans la rue Gambetta, venant du qual Legendre. Il ne put freiner à temps, vit tamponner Mme P..., qu'il renversa et roula lui-même sur la chaussée. Mme P..., se plaint de douleurs internes.

**Accident** — En déchargeant des caisses de bière à Loupiac, un employé de la maison Laporte, fabricant d'eaux gazeuses à Figeac, a malencontreusement mis le pied sur un caillou rond, qui a provoqué une foulure de la cheville droite.

**Fêtes de mai** — Figeac commence à prendre sa physionomie des jours de grandes fêtes. Des ouvriers sont actuellement occupés à édifier des mâts tricolores le long de l'avenue Gambetta, et à nettoyer et pavoiser les diverses places. On attend l'arrivée d'un grand nombre d'attractions (manèges, tirs, panoramas, etc.). La municipalité a eu l'heureuse idée d'autoriser l'installation de ces attractions sur la place de la Raison, ce qui contribuera à rehausser l'éclat des réjouissances. Le comité d'organisation, fort des succès toujours obtenus depuis la création de ces fêtes, a pris toutes dispositions utiles pour que celles de cette année-ci soient particulièrement florissantes. En plus des attractions nombreuses que comporte le programme, les visiteurs, épris des beaux sites, ne manqueront pas de profiter de leur séjour dans la patrie de Champollion, pour admirer les vestiges moyennageux si bien conservés, de notre coquette cité gracieusement blottie dans un incomparable cadre de verdure, et apprécier, en même temps, la douceur de vivre dans ses hôtelseries justement réputées. Il n'y a qu'une chose à désirer, c'est que le soleil se mette de la partie pour rehausser l'éclat de ces fêtes. Nous engageons vivement nos concitoyens à aller voir les magnifiques lots de la tombola qui comprennent des objets de grande valeur, et sont exposés à la vitrine de la maison Mouly, confecteurs, place Champollion. Nous les invitons aussi à fleurir les automobiles montées en particulier par des enfants, et à pavoiser, décorer ou fleurir leurs maisons.

Voici un supplément au programme des fêtes :

**Samedi soir 3 mai**, à 21 h. 30, place Champollion, concert par l'Union Fraternelle.

**Lundi 5 mai**, de 8 à 9 heures, grand concours de pêche. Prix pour la plus grande quantité de poissons : 1<sup>er</sup> prix en nature, d'une valeur de 20 fr.; 2<sup>e</sup> prix en nature, d'une valeur de 15 francs; 3<sup>e</sup> prix en nature, d'une valeur de 10 fr.; 4<sup>e</sup> prix en nature, d'une valeur de 5 francs.

**Prix pour le poisson le plus gros** : 1<sup>er</sup> prix en nature d'une valeur de 20 fr.; 2<sup>e</sup> prix en nature, d'une valeur de 15 fr.; 3<sup>e</sup> prix en nature, d'une valeur de 10 fr.; 4<sup>e</sup> prix en nature, d'une valeur de 5 francs.

Le concours aura lieu en amont du Célé, rive gauche, entre les points déterminés : La Chaussée et le pont Gambetta.

Les emplacements seront numérotés. Un tirage au sort désignera l'emplacement de chaque concurrent. Le signal sera donné par un commissaire des fêtes. Pêche à fond, sans appâts.

**Larnagol** — C'est dimanche prochain 4 mai que Larnagol célébrera sa fête patronale annuelle. La jeunesse, pleine d'entrain, fait déjà les préparatifs.

Au programme : Orchestre de choix, bal de jour et de nuit, richement décoré, installé sous le vieux ormeau du dix-septième siècle; pavoisement des rues, distribution de bouquets et de fleurs.

Le soir, brillante fête vénitienne; à minuit, retraite aux flambeaux avec le concours de la jeunesse, bataille de confetti toute la soirée.

Comme les années précédentes, les parents, amis et voisins viendront nombreux prendre part à notre fête. Les marchands forains seront les bienvenus et n'auront par de droits de place à payer.

**Latronquière** — Le nommé Crouzet Alexandre, du village de Malbouysson, commune de Labastide-du-Haut-Mont, est tombé d'un arbre qu'il était en train d'élaguer. Crouzet est mort vingt-quatre heures après sa chute des suites de ses blessures.

Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge sans ressources.

**Soussac** — Notre foire annuelle du mercredi de Pâques a été assez importante, malgré les travaux pressants de la saison. Voici les cours pratiqués : Vaches pleines ou avec veau, de 1.500 à 2.400 francs l'une; boucs de travail, en petite quantité, mais vendus de 3.500 à 5.000 francs, selon âge et quantité; bouvillons, de 2.200 à 2.800 francs, le tout la paire.

Veaux pour la boucherie, de 5,25 à 6 francs le kilo; cochons gras, 200 fr. les 50 kilos; cochonnets, de 150 à 180 francs pièce; brebis avec agneau, de 150 à 200 francs pièce.

Beaucoup de jardinage, vendu à de bons prix.

Les étalagistes ont paru faire de bonnes recettes.

**St-Céré** — Nous rappelons au public que par arrêté de M. le maire de Saint-Céré il est interdit de laisser stationner, sur les places publiques, toutes sortes de véhicules, camions automobiles ou remorques.

Des accidents graves ayant été à déplorer, il serait regrettable que pareils faits se renouvelent. Nous souhaitons que notre avertissement soit entendu.

### Arrondissement de Gourdon

**Gourdon** — Nous apprenons que le jeudi 24 avril le sénateur-maire de Toulouse, M. Feuga, a célébré le mariage de M. Marcel Cazelle, fils du sympathique concessionnaire du secteur électrique de Gourdon, avec Mlle Germaine Estiennes, fille de M. le docteur Estiennes, de Toulouse.

La bénédiction nuptiale a été donnée le samedi 26 avril à 11 h. du matin, en l'église St-Jérôme de Toulouse, au milieu d'une nombreuse et élégante assistance; l'église était trop petite pour permettre à tous les invités et amis d'y prendre part.

Par une délicate et bienveillante attention, Mme et M. L. Cazelle ont voulu associer à leur joie, les collaboratrices et les collaborateurs de leurs maisons de commerce, Couture et Electricité.

Ils ont été réunis en un banquet, dans un des salons du Grand Hôtel pour partager le bonheur des jeunes époux.

**Applications de greffage** — Samedi dernier, 26 avril, ont eu lieu, ainsi que la presse l'avait annoncé, des applications de greffage dans la pépinière du jardin de l'école publique de garçons de notre ville.

Cette démonstration a eu lieu de 9 heures à midi, sous la direction du sympathique M. Gay, professeur d'agriculture du Lot, assisté de l'excellent M. Pouzergue, horticulteur-expert de Cahors, dont tous les assistants ont apprécié le tournemain dans les différentes greffes qu'il a effectuées : greffes en fente, en écusson, anglaise, des différents arbres fruitiers : pruniers, cerisiers, pommiers, cognassiers, etc.

Parmi les assistants, on remarquait des élèves de l'école publique, du centre agricole, des jeunes gens de la commune et des communes voisines, des personnes de la ville et des environs, des instituteurs, ainsi que M. le sénateur Fontanille, que les questions agricoles paraissent intéresser vivement.

Il est regrettable que cette utile leçon n'ait pu avoir lieu à la première date indiquée, vers la seconde quinzaine de mars, mais M. Campan, agent commercial de la Compagnie d'Orléans, se trouvant en voyage et n'ayant pas été touché par la lettre de M. Lafont, directeur des services agricoles du Lot, ne put se rendre à Gourdon, avec ses greffeurs, malgré la promesse de sa visite.

Ce sont là d'excellentes et profitables leçons, qui se renouvelleront désormais tous les ans.

**Enquête de commodo et incommodo** — Le Conseil municipal ayant

décidé d'aliéner un immeuble sis à Gourdon et un pâtis sis entre les maisons Andrieu, Salvat et Jardin veuve Rigal; les dossiers sont déposés à la mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance et faire connaître leur avis sur l'utilité que présente l'adoption de ces deux projets. L'enquête est ouverte depuis le 27 avril et sera close le 4 mai.

**Labastide-Murat** — Nous sommes heureux de publier la belle citation de notre excellent et très regretté compatriote, M. Raymond Pons, capitaine au 153<sup>e</sup> R. L., fils de notre juge de paix, M. Pierre Pons, parue au « Journal officiel » et communiquée officiellement à la famille par le colonel de son régiment :

« Caporal courageux et dévoué. Tombé en brave, face à l'ennemi le 7 avril 1916, à Haucourt, en faisant vaillamment son devoir. Médaille militaire et croix de guerre avec étoile de bronze. »

**St-Chamarand** — Le bureau de poste sera ouvert à la téléphonie le 16 mai prochain.

**Frayssinet** — Notre commune pourra téléphoner à partir du 16 mai, à notre bureau de poste.

**Souillac** — Le mariage de la gracieuse Mlle Renée Roque, fille du sympathique commerçant de notre ville, avec M. René Bizac, a été célébré à Souillac.

Au cours de la cérémonie, les invités ont eu le plaisir d'entendre M. Escudier, de l'Opéra-Comique, qui préta le concours de son talent à l'éclat de cette fête de famille.

Nous adressons aux nouveaux époux, avec nos compliments, nos meilleurs vœux de bonheur.

**Obseques** — Vendredi matin ont eu lieu les obseques de M. Jules Joly, préposé de l'octroi de Souillac, décédé après une longue maladie, à l'âge de 58 ans.

Ancien adjudant d'artillerie, il avait été à sa libération, nommé employé d'octroi à Paris.

Quand il prit sa retraite, il se retira à Souillac, sa ville natale où il jouissait de la considération générale. Nous adressons à sa veuve et à son fils nos plus sincères condoléances.

### REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Marcel COCULA et leur fille, teinturier; Monsieur et Mme Alphonse COCULA, directeur principal des P. T. T. à Paris; Madame Léontine BRISSEAU, née COCULA; Monsieur et Madame GODIN, ingénieur des Travaux publics; Les familles COURDÈS, BOSCH, BARTHELEMY, PARDOU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obseques de

Madame Léonie COCULA

ETUDE DE M<sup>o</sup> BOYER HUISSIER A CAHORS

VENTE aux Enchères publiques pour cause de départ

Jeudi 1<sup>er</sup> mai, à deux heures du soir, à la Halle aux Grains, il sera procédé à la vente aux enchères de meubles divers : armoire à glace, lits, armoire, tables, machine à coudre Singer, tables de nuit, ustensiles et objets divers.

12% en plus au comptant. BOYER.

**HERNIE. VARICE**  
 Immédiatement soulagées ou GUERIES par les nouveaux appareils de M. GLASER le grand spécialiste de PARIS  
 Ed Sébastopol, 44, anc<sup>e</sup> n<sup>o</sup> 63 de OBESITÉ Allez donc l'ABDOMEN  
 l'émiment praticien qui vous fera gratuitement l'essai et la démonstration de ses appareils à : CAHORS, 1<sup>er</sup> mai, Hôtel de l'Europe. CAPDENAC-GARE, 2 mai, Annexé du Buffet. (R. C., Seine, 102.310)

**UN BON CONSEIL**  
 Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant avec la Quinonine. Il suffit de verser un flacon de Quinonine dans un litre de vin rouge pour obtenir immédiatement le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et pour guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épuisement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie. La Quinonine relève l'appétit, facilite la digestion et donne aux personnes fatiguées la vitalité nécessaire pour devenir fortes, robustes et résistantes comme celles qui respirent la santé.  
 La Quinonine est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux; elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable.  
 Le flacon, dose pour un litre de vin fortifiant : 3 fr.  
 Pharmacie Orlicac à Cahors.

**A CÉDER**  
 Après décès du titulaire  
**ETUDE D'HUISSIER**  
 A LALBENQUE (Lot)  
 Station du Chemin de Fer  
 Sur la ligne Paris-Toulouse  
 Prix fixé par le Tribunal : 2.120 francs  
 Moyenne nette des produits : 529 francs  
 S'adresser pour traiter  
 Au Parquet de Cahors  
**DÉPÊCHES**

À l'heure où nous devons mettre sous presse nous n'avons encore reçu aucune dépêche de notre correspondant parisien.

**INVINCIBLE CHARME**  
 PAR Daniel LESUEUR

**XVI**  
 La rêverie de Mlle de Ribeyran était triste. Elle savait que Tananarive venait de tomber aux mains de notre armée et que Jean ne s'y trouvait pas. Elle avait eu régulièrement de ses nouvelles par son père. Chaque fois que M. de Ribeyran recevait une lettre, il la résumait à la marquise et à leur fille. Dans les dernières il avait présenté un profond découragement. Et il y avait ajouté ce commentaire : « Jean s'efforce de rester à Anakaboka. Il a tort. Un soldat fait son devoir quand il accepte joyeusement le poste qu'on lui confie, quel qu'il soit. Il faut souvent plus de bravoure pour la patience que pour l'action. » Malgré cette réflexion grégeoise, qui relevait le rôle de Jean au lieu d'en considérer ironiquement la relative sécurité, Odette souffrait dans son orgueil d'amoureuse. D'ailleurs, son inquiétude n'en était pas moins vive, car elle voyait avec raison plus de péril dans la fièvre surnoise que dans la tactique maladroite des

Hovas. Quel humiliant désespoir et le bien-aimé succombait dans un lit moite, sans avoir tiré l'épée, au lieu de périr glorieusement sur un champ de bataille ! Ce serait la perdre deux fois. Et s'il revenait sain et sauf, mais sans être allé plus avant que cette misérable bourgade presque au seuil de la conquête. Comment accomplir-elle son projet de se dresser bravement devant son père et de lui dire : « Jean est un héros, un vainqueur. Vous ne pouvez plus lui refuser ma main. » Car, dans ses vaillantes chimères, elle avait rêvé un dénouement de ce genre, et elle commençait à douter qu'il s'accomplît.

Dans l'après-midi d'automne où Odette, du haut de la terrasse, contemplait les tons mordorés des feuillages, les pelouses qui se volaient sous un soleil déjà pâle et les flocons des petits nuages voguant dans un ciel léger, elle éprouvait donc un peu de l'amertume qui remplissait le cœur de celui qu'elle aimait lors de la lente promenade nocturne au bord de la Betsiboka.

Elle entendit des pas de chevaux et vit un cavalier qui se dirigeait vers les écuries tenant en main la monture habituelle du marquis.

« Tiens, » pensa-t-elle, « mon père est arrivé d'Etampes. C'est une surprise. Nous ne comptons pas sur lui pour ce soir. » Elle demeura encore un peu, ne se pressant pas d'aller au devant de

lui, mettant une coquetterie filiale à l'attendre là. Car certainement il la chercherait, viendrait en flânant la surprendre. Et elle se préparait, dans une innocente roquerie, à ne pas l'apercevoir trop vite, pour qu'il eût le loisir d'observer sa tristesse.

Mais M. de Ribeyran ne parut pas. La marquise ne se pencha pas à une fenêtre pour appeler sa fille. Nul bruit, nulle voix ne s'échappaient des baies entr'ouvertes. Une brusque anxiété saisit Odette. Elle se leva, entra d'un pas vif.

Personne ne se rencontrait dans les pièces où elle croyait trouver ses parents. Elle monta jusqu'au cabinet du colonel. Devant la porte elle s'arrêta, hésitante. Quand on conférait là dedans c'était toujours grave, et, tacitement, il lui était interdit de s'y mêler. Mais l'inquiétude fut la plus forte. Elle frappa.

La voix du marquis s'éleva : « Entrez ! » Odette pénétra dans la pièce. Son père marchait de long en large, le visage sombre; sa mère pleurait. Tous deux la regardèrent avec une pitié qui la bouleversa :

« Elle jeta un cri : « Il est arrivé malheur à Jean ! » Le silence qui suivit était une réponse.

« Mon Dieu ! » gémit-elle. « Il est mort ! » Puis d'un ton changé, sans larmes, les yeux farouches :

« Eh bien, je mourrai aussi. J'en ai fait le serment. »

Odette ! » sanglota sa mère en ouvrant les bras.

La jeune fille se jeta sur sa poitrine. Toutes deux pleurèrent ainsi un moment. M. de Ribeyran les contempla; et les Griffes d'une terreur inconnue lui entraînèrent dans le cœur. Car — et c'était la première fois — il tremblait véritablement pour sa fille.

Soudain elle se dégagea, presque calme. Elle voulait tout entendre. D'abord on ne savait rien. Tant d'erreurs se commettaient. La nouvelle pouvait être fautive. N'avait-on pas renvoyé à une de leurs amies des lettres qu'elle écrivait à son fils, avec la mention qu'il était mort ? Par bonheur, dans le courrier qui rapportait ces lettres, il y en avait une du fils lui-même.

« C'était un simple troupière, » prononça M. de Ribeyran. « Des erreurs semblables ne se produiraient pas au sujet d'un officier. D'ailleurs, ma pauvre enfant, lis ceci. Mais viens près de moi, aide du cœur. N'oublie pas que tu es la fille d'un soldat ! »

La voix impérieuse prit des inflexions si tendres, si vibrantes d'une intense sympathie qu'Odette leva les yeux de saisissement.

« Mon père, » murmura-t-elle, « c'est vous qui me consolez?... ou du moins, qui admettez ma douleur?... Mais... ne m'interdisez-vous de penser à... d'aimer... ? »

Sa phrase se hacha, sombra dans un sanglot.

« Hélas ! tu l'aimais, ma pauvre petite... En ce moment, je n'envisage plus autre chose. »

« Ah ! père... père !... »  
 Maintenant c'était dans ses bras, à lui, qu'elle était, le front contre son épaule. Quel soulagement, mais en même temps quel déchirement que la victoire de son affreux deuil sur les préjugés, les résistances, la détermination obstinée de ce cœur volontaire ! Ah ! il eût dit donc enfin... mais c'était devant un cercueil ! Un vertige d'attendrissement et de regret, à cette pensée, emportait la force et la raison d'Odette. Pourtant, malgré l'angoisse intraduisible, son triomphe lui fut cher, l'orgueil de son amour la souleva.

« Père, dis-le... dis-le... que mon choix était juste... que Jean était digne de toi, digne de moi ! »

« Si je ne l'avais pressenti déjà, je le saurais, » dit M. de Ribeyran, « par la façon dont il est mort. »

« Oh ! père que tu me fais de bien !... Sois béni pour cette parole... A présent tu peux tout me dire... Parle... Regarde-moi... Tu vois bien que j'ai du courage. »

Elle redressa un front de guerrière, cette fille et cette fiancée de soldats. M. de Ribeyran prit devant lui une lettre dépliée.

« Voici ce que j'ai reçu » dit-il, « par estafette du ministre de la guerre. »

C'était — avec des condoléances officielles sur la triste et glorieuse fin de ce fils adoptif du marquis de Ribeyran — une copie de la dernière dépêche cablée de Majunga.

Le colonel Bailloud communiquait au Gouvernement la signature du traité — du premier traité, celui que le général Duchesne avait emporté de Paris. Le gouverneur de Majunga avait reçu le second avant de connaître la prise de Tananarive. Aussitôt, il en avait chargé un des jeunes officiers les plus intelligents, les plus énergiques et les plus sûrs, avec mission de le porter à franc étrier au général en chef. Le lieutenant Jean Valdret était parti avec cinq hommes résolus. L'entreprise paraissait bien hasardeuse, presque désespérée. Aussi le colonel Bailloud avait-il fait suivre ce premier message d'un courrier ordinaire, fortement escorté, qui marcherait par étapes rapides mais raisonnables, et qui avait chance d'arriver encore au moment opportun, pour peu que le siège se prolongeât. (A suivre)

**LA PHOSPHODE GARNAL**  
 Médication iodotannique phosphatée  
 Remplace l'Huile de Foie de Morue  
 Prix du Flacon : 40 francs  
 UN SEUL MODÈLE DE FLACON  
 GRANDEUR UNIQUE  
 En vente dans toutes les Pharmacies  
 Régis. Com. Cahors, N<sup>o</sup> 32

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 17 avril, Cours du 24 avril. Rows include various bonds and securities.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 17 avril, Cours du 24 avril. Rows include various bonds and securities.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 17 avril, Cours du 24 avril. Rows include various bonds and securities.

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 17 avril, Cours du 24 avril. Rows include various bonds and securities.

Chemins de fer

Table listing railway routes and fares, including Est 6 0/0, Est 4 0/0, etc.

LES FEMMES DE GOUT trouvent dans PARIS-BRODERIE En vente partout le N° : 4 fr. LES PLUS JOLIS DESSINS DE BRODERIE GRANDEUR D'EXECUTION AVEC DESSINS Décalquables AU FER CHAUD (Procédé Breveté)

MADAME, LE PETIT COURRIER DE LA FEMME CHEZ ELLE est GRATUIT PUISQUE CHAQUE N° CONTIENT UN BON-PRIME REMBOURSANT PLUSIEURS FOIS LE PRIX D'ACHAT Le Numéro 0.25 LE DEMANDER PARTOUT

Bibliographie

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications Françaises TeDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7<sup>e</sup>)

L'illustré Médard, par Henri Rainaldy (France-Edition, 19, rue Gazan, Paris 14<sup>e</sup>). Un volume... 6 fr. 50 Une lutte ardente est engagée dans tout le pays entre les partisans et les adversaires de l'illustré Médard.

ra, puisque vous cherchez dans un livre, de l'observation, de l'imagination, une intrigue et des idées neuves présentées en un beau langage.

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de :

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris, Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

3 classe sont ainsi à la disposition des voyageurs dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris dans les gares de : Agen, Angers, Angoulême, Auray, Aurillac, Bordeaux-Bastide et Bordeaux-Saint-Jean, Bourges, Brive Cahors, Châteauroux, La Baule-Escoubac, La Bourboule, Le Croisic, Le Lioran, Le Mont-Dore, Le Poulignen, Libourne, Limoges-Bénédictins, Lorient, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux, Pornichet, Quiberon, Quimper, Saint-Nazaire, Toulouse, Tours, Vannes, Vic-sur-Cère, Vierzon.

Pour tous renseignements notamment l'indication des trains dans les-

REPRÉSENTANTS Pour Cafés Torréfiés demandés Ecrire : TORREFACTION 22, Rue Roussel-Doria, MARSEILLE Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande : Recruteurs (lib. Sce Milit. âgés moins 40 ans). Ecrire pour renseignements : 118, rue du Mont-Genis, PARIS (18<sup>e</sup>). Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées Pour la guérison des : ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants. MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose. ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique. NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde. La Phosphode GARNAL et le Corps Médical « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus agréable et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. » PRIX DU FLACON : 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER (1923-24)

Table of train schedules from Paris to Cahors, including routes via Orléans, Brive, and Montauban.

Table of train schedules from Toulouse to Cahors, including routes via Brive and Montauban.

Table of train schedules from Cahors to Libos and Libos to Cahors.

Table of train schedules for routes: St-Denis-près-Martel et Aurillac, Aurillac à St-Denis-près-Martel, De Sarlat à Gourdon.

Table of train schedules for routes: Le Buisson à St-Denis-près-Martel, Toulouse à Capdenac, Brive et Paris, Paris à Brive, Capdenac et Toulouse.

Table of train schedules for routes: De Cahors à Capdenac, De Capdenac à Cahors.